

Adopter un plan de transition environnemental : quelles obligations, quelles responsabilités, quelle méthodologie ?

Paris

Vendredi 31 mars

9h-13h

S'inscrire :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTÉE
Middlenext

Palais Brongniart - 28, place de la Bourse - 75002 Paris - Tél : 01 55 80 75 75

Aude Loiseleur

a.loiseleur@middlenext.com

Adopter un plan de transition environnemental : quelles obligations, quelles responsabilités, quelle méthodologie ?

<p>LIEU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paris - Middlenext Place de la Bourse 75002 Paris 	<p>OBJECTIFS</p> <p>L'enjeu de cette formation est de mieux comprendre le statut des plans de transition vers une économie durable résultant de la directive CSRD, les obligations et responsabilités des dirigeants en la matière, et de mieux appréhender en pratique ce que recouvre un plan de transition à travers l'exemple de l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) de l'ADEME, qui développe pour les entreprises, quel que soit leur taille et leurs marchés, des méthodologies pour développer et évaluer de tels plans de transition.</p>
<p>ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Session ½ journée ▪ 8 participants maximum ▪ Petit déjeuner d'accueil 	<p>CONTENU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La directive CSRD : la consécration des plans de transition vers une économie durable <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel sur le périmètre des entreprises concernées et le calendrier ▪ L'introduction d'une référence directe aux plans de transition ▪ Des obligations de reporting climatiques nombreuses et très granulaires ▪ Le rôle et les responsabilités des dirigeants au regard des plans de transition <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rôle assigné aux dirigeants et administrateurs par la directive CSRD ▪ Les responsabilités et sanctions encourues en matière de reporting climatique : responsabilité générale et responsabilité spéciale ▪ L'initiative ACT de l'ADEME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale de l'initiative ACT ▪ Mesurer, orienter (Act Pas à Pas) et évaluer (Act Evaluation) la stratégie bas carbone des entreprises
<p>PRIX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres Middlenext : 660 € TTC (550 € HT) ▪ Prix public : 1140 € TTC (950 € HT) <p>Organisme de formation agréé</p>	<p>INTERVENANTS</p> <p>Paris : François DIETRICH - PELTIER JUVIGNY MARPEAU & ASSOCIES Edouard FOURDRIN - ADEME - Coordinateur ACT France</p>

INSCRIPTIONS
 Aude Loiseleur
 Tel. 01 55 80 75 75
 E-Mail : a.loiseleur@middlenext.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

M^{me} M.

Fonction

Entreprise

Téléphone

E-Mail

Adopter un plan de transition environnemental : quelles obligations, quelles responsabilités, quelle méthodologie ?

participera le :

vendredi 31 mars à Paris

Je joins un chèque de règlement (à l'ordre de Middlenext) de :

660 € TTC, pour les membres de Middlenext

1140 € TTC, pour les non membres

ne participera pas

Bulletin à retourner impérativement accompagné de votre règlement :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTEE

Middlenext

Aude Loiseleur

Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 Paris

Tél : 01 55 80 75 73